



Divorce a l amiable avec accord préalable

Par **morliere**, le **16/11/2008** à **15:05**

voila mon epouse a quitte le domicile conjugal depuis le 1er juin 2008rn en me reprochant d avoir des relations sur internet mais qui ne sont que virtuelles; est ce reconnu comme un cas de divorcernde plus je remboumprunts contractes pour payer des dettes et deouis le 1er juin j assume toutes les charges se rapportant a la maison que l on voudrait me faire vendre; or moi par principe je suis contrernn y aurail pas moyen de trover un compromis par exemple en lui payant un loyer mensuel jusqu a remboursement de la valeur de sa part due pour moitiern merci d avance pour vos reponses rn je vous laisse deux telephones pour de plus amples renseignementsrrrn tel fixe 0555704398rntel portable 0623937061

Par **jeetendra**, le **16/11/2008** à **15:30**

bonjour, prenez contact avec un avocat, c'est obligatoire pour toute procédure de divorce, il vous conseillera la procédure la mieux adaptée à votre cas, cordialement